

Le Pacte mondial

Lancé en 2000 par le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le Pacte mondial engage les chefs d'entreprise du monde entier à souscrire à une série de neuf principes qui concernent les droits de la personne, l'environnement et le monde syndical et qui s'inspirent de plusieurs instruments internationaux existants. Lorsque le Pacte a vu le jour, 50 entreprises de 14 pays l'ont avalisé, mais il regroupe maintenant 1 200 participants de 52 pays. Même des villes en sont devenues signataires.

Le Pacte mondial établit annuellement un dialogue entre les entreprises participantes et les organisations non gouvernementales. Ces discussions portent sur le travail dans les zones de conflit, le VIH/sida, le développement durable et l'accroissement de l'investissement dans les pays les moins développés. Le secteur privé de nombreux pays participe aux travaux du Pacte : Allemagne, Brésil, Chili, Chine, France, Inde, Norvège, Pologne et Royaume-Uni.

Le Canada et le Pacte mondial

Dans le sillage des discussions stratégiques du Pacte mondial sur le rôle du secteur privé dans les zones de conflit, une série de conférences régionales ont été organisées pour promouvoir les objectifs et les activités du Pacte et pour favoriser le dialogue et la coopération au niveau local entre les entreprises, les organisations syndicales, la société civile et les organismes de l'ONU. Pour soutenir ces efforts, le Canada financera une conférence, qui se tiendra au printemps 2004 en Colombie, par l'intermédiaire du Programme de la sécurité humaine et du ministère des Affaires étrangères.

Par ailleurs, l'ACDI vient de verser une contribution de 200 000 \$ au Secrétariat de l'ONU pour la création prochaine d'un bureau chargé des partenariats qui réunira la direction du Pacte mondial et du Fonds des Nations unies pour les partenariats internationaux. Le bureau s'emploiera en outre à améliorer la cohérence de l'ensemble des activités onusiennes liées aux partenariats avec le secteur privé.